

RAPPORT ANNUEL DE LA COOPERATION
UNION EUROPEENNE –
TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA



POUR L'ANNEE 2020

Administration supérieure des îles Wallis et Futuna
Service de coordination des politiques publiques et du développement

Version 3 – 20 Juillet 2021

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION.....	4
I:/ L’association du Territoire des îles Wallis et Futuna à l’Union européenne.....	4
II:/ Les acteurs de la gestion des dossiers européens à Wallis et Futuna	5
III:/ Le suivi des programmes européens sur l’année 2020.....	5
PARTIE 1 – SUIVI DES PROGRAMMES.....	7
I:/ Le 10e Fonds européen de développement territorial.....	7
A°) Suivi de la construction du quai de Leava – Enveloppe A - Volet 2.....	7
1) Contrat de services pour la maîtrise d’œuvre déléguée.....	7
2) Contrat de travaux pour la construction du quai de Leava.....	9
B°) Suivi du projet EVAN – Enveloppe B – Volet 2.....	15
1) Suivi du marché de fournitures	15
2) Suivi du marché de travaux.....	16
II:/ Le 11e Fonds européen de développement territorial.....	20
A°) Présentation générale	20
B°) Mise en œuvre sur l’année 2020	21
1) Le décaissement de la seconde tranche du 11 ^e FED territorial	21
2) L’avenant n° 3 à la convention de financement du 11 ^e FED territorial et le décaissement de la troisième tranche du programme	21
3) L’aide d’urgence et la signature de l’avenant n° 4.....	24
4) L’assistance technique long terme	24
III:/ Le 11e Fonds européen de développement régional	27
A°) Présentation générale	27
B°) Mise en œuvre opérationnelle	27
C°) Mise en œuvre financière.....	29
IV:/ Le 11e Fonds européen de développement thématique	31
A°) Présentation générale	31
B°) Mise en œuvre sur l’année 2020	31
V:/ Les autres financements européens	33
A°) Les prêts de la Banque Européenne d’Investissement.....	33
B°) Les programmes européens hors FED	33
1:/ La promotion des programmes ERAMUS + et Corps européen de Solidarité.....	33

2:/ La participation du Territoire au Projet MAESHA.....	35
3:/ L'appel à projet BEST 2.0+	36
PARTIE 2 : Communication et visibilité	37
A°) Présentation générale	37
B°) Mise en œuvre sur l'année 2020	38
PERSPECTIVES 2021.....	43

INTRODUCTION

I: L'association du Territoire des îles Wallis et Futuna à l'Union européenne

Le Territoire des îles Wallis et Futuna, collectivité territoriale d'outre-mer de la République française, est associé à l'Union européenne sous le statut de « pays et territoire d'outre-mer » (PTOM) prévu par les articles 198 à 204 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne¹.

Cette association, qui a pour objectif la promotion du développement économique et social des pays et territoires, et l'établissement de relations économiques étroites entre ces Territoires et l'Union européenne dans son ensemble est précisée dans une décision d'association. La décision actuellement en vigueur est la décision du 25 novembre 2013 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à l'Union européenne (dite DAO) applicable jusqu'au 31 décembre 2020² et prolongée jusqu'à ce que les négociations sur la prochaine DAO aboutissent.

Ce statut de territoire associé à l'Union européenne permet, entre autre, à Wallis et Futuna de bénéficier de l'aide du Fonds européen de développement (FED), principal instrument de l'aide européenne à la coopération et au développement.

Au titre du FED, Wallis et Futuna bénéficie de plusieurs enveloppes distinctes :

- L'enveloppe territoriale qui ne concerne que Wallis et Futuna,
- L'enveloppe régionale qui concerne les PTOM de la région Pacifique,
- L'enveloppe thématique qui concerne l'ensemble des PTOM associés à l'Union européenne.

Le Territoire est également éligible à d'autres financements européens tels que les prêts de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ou encore les programmes sectoriels hors FED.

L'année 2020 a été marquée par la poursuite des négociations concernant la prochaine décision d'association outre-mer incluant le Groenland (DAO) ainsi que la validation du cadre financier pluriannuel de l'Union Européenne pour la période 2021-2027 avec une allocation globale de 500 millions d'euros pour tous les PTOMs y compris le Groenland.

Le 18^{ème} forum UE/PTOM organisé le 10 décembre 2020 a réuni 80 participants et a été une occasion particulière de plaider pour le renforcement du partenariat UE PTOM, en faveur de l'accès aux différents programmes et instruments européens et pour une meilleure intégration et une meilleure coopération entre les bassins régionaux.

La commissaire Jutta Urpilainen a également annoncé le vote par les membres de l'UE du Cadre financier pluriannuel 2021-2027 avec une allocation globale de 500 millions d'euros

¹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:12012E/TXT>

² <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32013D0755&from=FR>

pour les PTOM y compris le Groenland. A périmètre constant, tenant compte de la sortie des PTOM britanniques, elle est en très modeste augmentation par rapport à 2014/2020 pour le volet territorial et le volet régional

II:/ Les acteurs de la gestion des dossiers européens à Wallis et Futuna

Le suivi et la gestion des fonds européens de développement est assuré par le Service de Coordination des Politiques Publiques et du Développement (SCOPPD), placé sous l'autorité du Préfet, Administrateur supérieur du Territoire et ordonnateur territorial du FED. Pour assurer ses missions, le Territoire des îles Wallis et Futuna bénéficie du soutien et de l'accompagnement de deux interlocuteurs majeurs :

La Délégation de l'Union européenne dans le Pacifique basée à Suva, îles Fidji.

La Délégation assure la promotion et la protection des valeurs et des intérêts de l'Union Européenne dans le Pacifique, coordonne les actions et les projets de développement des pays et territoires de la région.

Ambassadeur : M. Sujiro SEAM (depuis septembre 2019)

Chef de coopération: M. Christoph WAGNER, remplacé par M. Michal KREJZA, en septembre 2020

Le Bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique basé à Nouméa.

Le Bureau de la Commission européenne pour les PTOM à Nouméa s'occupe du suivi de la programmation et de la mise en œuvre des projets financés dans le cadre du FED dans le Pacifique et plus particulièrement en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, à Wallis et Futuna et dans les îles Pitcairn (jusqu'au 31 janvier 2020). Il est rattaché à la Délégation de l'Union européenne dans le Pacifique, basée à Suva, Fidji.

Chef du bureau : M. Pierre-Henri HELLEPUTTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du FED, des instances de consultation, de décision et d'exécution associant l'ensemble des acteurs politiques, techniques, coutumiers, socioprofessionnels et associatifs sont mis en place pour assurer la supervision, la cohérence et la complémentarité des appuis, partager l'information et définir un consensus sur la mise en œuvre des projets. Les élus du Territoire sont associés de manière plus étroite à l'élaboration et la prise de décision dans le cadre des projets financés par l'Union européenne : les dossiers en cours ou futurs sont systématiquement inscrits à l'ordre du jour des séances (sessions ou commissions) de l'Assemblée Territoriale.

III:/ Le suivi des programmes européens sur l'année 2020

Le suivi des fonds européens sur l'année 2020 a été marqué par les mutations et mouvements de personnels suivants :

- Remplacement de M. Tomas MATEO-GOYET, chef du bureau de la Commission européenne de Nouméa parti en juillet 2020 et remplacé à compter de septembre 2020 par M. Pierre-Henri HELLEPUTTE ;

- Mme Falakika TUHIMUTU-TAOFIFENUA, adjointe au chef du SCOPPD nommée au poste de cheffe du service territorial des affaires culturelles à compter d'avril 2020 et remplacée à compter de juillet 2020 par Mme Andréa BLANES.

La pandémie de COVID-19 a eu un impact sur la coopération entre l'Union européenne et le Territoire des îles Wallis et Futuna puisque la situation sanitaire mondiale a conduit le Territoire à prendre les mesures suivantes, impactant l'arrivée d'intervenants extérieurs à Wallis et Futuna :

- Les liaisons aériennes entre Wallis et Futuna ont été arrêtées totalement entre les mois de mars et mai 2020.
- Seul le rapatriement des Wallisiens et Futuniens bloqués hors du Territoire a été possible entre mai et juillet 2020
- Les vols commerciaux entre la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna ont repris le 04 juillet 2020.
- Le Territoire a mis en place une période de confinement obligatoire de quatorze jours en lieu dédié pour toute personne arrivant à Wallis en provenance d'une destination autre que la Nouvelle-Calédonie. Une quatorzaine obligatoire est encore en vigueur au 31 décembre 2020.

Le Territoire a dû s'adapter dans sa gestion des projets et programmes européens pour faire face à la pandémie de COVID-19, mais le Territoire a aussi et surtout pu bénéficier de l'assistance européenne en réponse à la pandémie dans le cadre notamment du programme du 11^e FED territorial.

Sur l'année 2020, la coopération entre le Territoire des îles Wallis et Futuna et l'Union européenne s'est matérialisée par de nombreux échanges téléphoniques, de mails ou l'organisation de réunions Skype entre le bureau de la Commission européenne de Nouméa et le service de coordination des politiques publiques et du développement de Wallis et Futuna, chargé du suivi des fonds européens.

Le Territoire a également eu le privilège d'accueillir du 21 au 28 novembre 2020, le nouveau chef du bureau de la Commission européenne de Nouméa, M. Pierre-Henri HELLEPUTTE, pour faire un point sur les dossiers et projets en cours financés ou cofinancés par l'Union européenne³, dans le cadre notamment de la réunion du comité de pilotage de la stratégie sectorielle de développement numérique et d'un déplacement à Futuna pour faire un point sur le projet de construction du quai de Leava.



³ Annexe n° 1 : Calendrier des missions de M. Pierre-Henri HELLEPUTTE à Wallis et Futuna

PARTIE 1 – SUIVI DES PROGRAMMES

La coopération entre l'Union européenne et le Territoire des îles Wallis et Futuna sur l'année 2020 a porté sur le suivi des dossiers suivants :

- 10^e Fonds européen de développement territorial,
- 11^e Fonds européen de développement territorial,
- 11^e Fonds européen de développement régional,
- 11^e Fonds européen de développement thématique,
- Les autres financements de l'Union européenne : Prêts de la banque européenne d'investissement (BEI) et programmes européens hors FED.

I:/ Le 10e Fonds européen de développement territorial

Au sein du programme du 10^e FED territorial, il convient de distinguer

- L'enveloppe A, qui comporte deux projets distincts :
 - 1 : Renforcement des capacités, qui comprend la mise en œuvre d'activités visant à renforcer les capacités de gestion et de planification du Territoire.
 - 2 : Rénovation du quai de Leava, qui comprend le recrutement d'une maîtrise d'œuvre déléguée et la réalisation des travaux de construction du quai de Leava.
- L'enveloppe B, qui concerne l'aide d'urgence octroyée au Territoire des îles Wallis et Futuna pour faire face aux conséquences d'évènements climatiques imprévus. Deux projets sont concernés :
 - 1 : Remise en état des établissements scolaires de Futuna touchés par le cyclone Tomas,
 - 2 : Remise en état et sécurisation du réseau électrique de l'île de Wallis suite au passage du cyclone Evan.

Sur l'année 2020, deux projets du programme du 10e FED territorial se poursuivent :

- La rénovation du quai de Leava (enveloppe A – Volet 2)
- L'aide d'urgence EVAN (Enveloppe B – Volet 2)

A°) Suivi de la construction du quai de Leava – Enveloppe A - Volet 2

La convention de financement n° FED/2013/023-435 « Transport par voie maritime – Rénovation du quai de Leava (Futuna) » a été signée en août 2014. La contribution de l'Union européenne à ce projet s'élève à 15 350 000 euros et vise notamment à permettre :

- le recrutement d'une maîtrise d'œuvre déléguée,
- la réalisation des travaux de construction du quai de Leava.

1) Contrat de services pour la maîtrise d'œuvre déléguée

a) Présentation générale de la maîtrise d'œuvre déléguée

Un contrat de service n° FED/2015/367-778 pour le recrutement d'un bureau d'études spécialisé en charge de la maîtrise d'œuvre des travaux de construction du quai de Leava a été signé entre le Territoire des îles Wallis et Futuna et la société SAFEGE en mars 2016.

L'assistance à maîtrise d'œuvre, qui vient en appui du service des travaux publics (STP) quant au projet de rénovation du quai de Leava, est divisée en plusieurs étapes :

- Tranche ferme : Validation des études préalables et finalisation du projet de travaux ;
- Tranche conditionnelle 1 : Elaboration et validation du dossier d'appel d'offres ; analyse des offres ; attribution et signature du marché de travaux ;
- Tranche conditionnelle 2 : Suivi du marché des travaux jusqu'à la réception définitive des ouvrages.

Un avenant à ce contrat de service a été signé en août 2019 pour :

- étendre la durée de cette maîtrise d'œuvre déléguée à 77 mois à compter du 25 mars 2016, faisant ainsi courir le marché jusqu'au 24 août 2022 ;
- remplacer l'expert principal et un des experts non principaux.

b) Suivi du contrat de maîtrise d'œuvre déléguée sur l'année 2020

La tranche conditionnelle n°2 du contrat de services de la société SAFEGE, qui concerne le suivi du marché de travaux jusqu'à la réception définitive des ouvrages, débutée le 1^{er} mars 2019 via l'ordre de service (OS) n° 10/2019 du 19 février 2019 s'est poursuivie.

Au cours de la période de référence du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, la société SAFEGE a effectué les activités suivantes :

- suivi du planning prévisionnel des travaux communiqué par la société ETMF ;
- validation des études préalables à finaliser ;
- suivi des commandes de matériaux, des livraisons et de l'installation de chantier ;
- révision des demandes de préfinancement déposées par la société ETMF.
- analyse des factures et préparation des dossiers de paiements de la société ETMF.

Au niveau administratif et financier, l'année 2020 a vu la validation des rapports intermédiaires suivants :

- Le rapport intermédiaire n°2 portant sur la période du 1^{er} avril 2019 au 30 septembre 2019. Ce rapport, validé le 20 mai 2020, a donné lieu à un paiement pour la société SAFEGE d'un montant de 43 040,52 € le 7 septembre 2020.
- Le rapport intermédiaire n° 3 portant sur la période du 1^{er} octobre 2019 au 31 mars 2020 correspondant à la fin de la phase préparatoire (31 octobre 2019) et au début de la phase de travaux (1^{er} novembre 2019). Ce rapport, validé le 27 octobre 2020, a donné lieu à la date du 20 novembre 2020 au 4^{ème} paiement pour la société SAFEGE d'un montant de 183 300 €.

Détails des paiements effectués en 2020				
RI	Période de référence		Montant €	Montant XPF
RI n° 2	Du 01/04/2019	Au 30/09/2019	43 040.52 €	5 136 100 XPF
RI n° 3	Du 01/10/2019	Au 31/03/2020	183 300 €	21 873 508 XPF
TOTAL			226 340,52 €	27 009 608 XPF

Au 31 décembre 2020, le rapport intermédiaire n°4 portant sur la période du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020, attendu avant la fin du mois d'octobre 2020 n'avait pas encore été transmis au Service de Coordination des Politiques Publiques et du Développement.

A noter également que la pandémie de COVID-19 qui a touché le monde en 2020 a également impacté le projet de construction du quai de Leava et le contrat d'assistance à maîtrise d'œuvre.

En effet, le contrat de services, compte tenu de la suspension du contrat de travaux, a lui aussi été suspendu partiellement pendant la période suivante (106 jours calendaires) :

- Du 09 juin 2020, par ordre de service n° 011/2020 en date du 05 juin 2020,
- Au 22 septembre 2020, par ordre de service n° 013/2020 en date du 21 septembre 2020.

Cette suspension partielle a donné lieu à la transmission par la société SAFEGE d'une demande indemnitaire transmise en juin 2020. A la fin de l'année 2020, un accord avait pu être obtenu pour l'indemnisation de la société pour les jours d'immobilisation de l'expert principal n°2 à Wallis et à Futuna pour un montant de 9.310 € (soit 1.110.979 XPF)

Au 31 décembre 2020, le Service de Coordination des Politiques Publiques et du Développement était dans l'attente de la transmission de la facture de la société SAFEGE correspondant au montant de l'indemnisation.

2) Contrat de travaux pour la construction du quai de Leava

a) Présentation générale du contrat de travaux pour la construction du quai de Leava

Le marché de travaux pour la construction du quai maritime de commerce à Leava (Futuna) a été signé entre le Territoire des îles Wallis et Futuna et la société Eiffage Travaux Maritimes et Fluviaux (ETMF) en août 2018.

La période de préparation des travaux d'une durée de 8 mois qui aurait dû débuter dans un délai d'un mois à compter de la signature du marché a pris du retard en raison d'un contentieux avec une des sociétés non retenues dans le cadre de l'appel d'offres. Elle a finalement débuté le 1^{er} mars 2019 via l'ordre de service n° 001/2019.

Bien qu'au 31 octobre 2019, l'ensemble des études préalables et des commandes de matériaux n'était pas finalisé, la date de démarrage de la phase de réalisation des travaux d'une durée de 18 mois a été fixée au 1^{er} novembre 2019 via l'ordre de service n° 002/2019. Selon les termes du contrat de travaux, la réception provisoire des travaux devrait ainsi être prononcée avant le 30 avril 2021.

Au 31 décembre 2019, toutes les études préalables et commandes de matériaux n'avaient pas été réalisées.

b) Suivi du contrat de travaux sur l'année 2020

La pandémie de COVID-19 et l'arrêt de la desserte aérienne des îles Wallis et Futuna, empêchant la venue des personnels de la société ETMF et de ses sous-traitants a conduit le Territoire à suspendre partiellement le contrat de travaux tout en maintenant la réalisation des prestations intellectuelles et la réception du fret attendu (132 jours calendaires) :

- Du 21 mai 2020 par ordre de service n°5 en date du 20 mai 2020
- Au 25 septembre 2020⁴ par ordre de service n°6 en date du 21 septembre 2020

Cette suspension partielle a donné lieu à une demande indemnitaires de la part de la société EIFFAGE et a impacté la construction du quai de Leava.

Concrètement, sur site, contrairement à ce que prévoit le contrat, les travaux de construction du quai de Leava n'ont pas débuté à compter de la notification de l'ordre de service n° 2, le 1^{er} novembre 2019 et l'année 2020 a été consacrée à la finalisation de la préparation du chantier :

- Une grande partie des différents matériaux et équipements a pu être livrée progressivement sur le courant de l'année 2020. Les délais d'approvisionnement ont subi des retards conséquents du fait d'abord de la grève des gilets jaunes qui a perturbé la France métropolitaine entre novembre 2019 et février 2020 puis la pandémie de COVID-19. Les gros engins de chantiers nécessaires à la construction du quai de Leava ont été reçus, le 1^{er} janvier 2021 via deux barges affrétées de Nouméa et plusieurs gros matériaux du projet sont encore attendus pour l'année 2021 : les pieux du quai - les bollards - les défenses - les appuis sismiques.

- Les différentes études en cours ou à réaliser au début de l'année l'ont été avant le 31 décembre 2020, il s'agissait notamment de notes de calcul pour la réalisation de la dalle du quai, de procédures d'exécution pour la réalisation du terre-plein ou encore la pose des appuis sismiques. Seules les études de conception et d'exécution portant sur la tranche conditionnelle n°2 et la réalisation du terre-plein restent à valider. Elles doivent l'être au mois de janvier 2021.

⁴ L'OS 6 a été transmis à la société ETMF qui accuse réception le 25/09/20

- L'emplacement de la carrière et du concasseur a pu être arrêté. Le Préfet a, en effet, après analyse du dossier déposé par la société ETMF et après avis du service territorial de l'environnement, autorisé par arrêté n° 2020-853 du 28 août 2020 l'ouverture et l'exploitation d'une carrière au lieu-dit « Pointe de Matapu » par la société EIFFAGE dans le cadre des travaux de construction du quai de Leava.

Au niveau administratif, deux avenants ont été signés dans le courant de l'année 2020 :

- L'avenant n° 2 au contrat de travaux signé à la fin du mois d'août 2020 portant sur le remplacement du conducteur de travaux prévu au contrat par M. Sami RIFAI et sur le remplacement du chef de chantier prévu au contrat par M. Hugues ATCHIAMA ERAPA.

- L'avenant n° 3 au contrat de travaux signé à la fin du mois d'octobre 2020 portant sur le remplacement du directeur de travaux : M. Marc ROUSSEL par M. Bernard CAPDEVILLE. Ce dernier est arrivé à Futuna le 30 novembre 2020 après une période de quatorzaine obligatoire à Wallis.

A la fin du mois de décembre 2020, le nouveau planning d'exécution des travaux de construction du quai de Leava présenté sur le système de gestion de l'information, le planning indice G, prévoit une date de réception provisoire des travaux le 13 décembre 2021. Plusieurs avenants devront donc être signés au début de l'année 2021 : un avenant à la convention de financement du 10^e FED territorial, un avenant au contrat de travaux et un avenant au contrat de services pour prolonger le délai de mise en œuvre et de réalisation du projet.

Au niveau financier, l'exécution du contrat de travaux a été marquée par les points suivants :

Paiement des préfinancements

Les documents justifiant de l'extension des dates de validité des garanties bancaires demandées par la Commission européenne au premier semestre 2019 ont pu être fournis en mars 2020, débloquant ainsi les préfinancements de l'entreprise ETMF prévues par l'article 46 des conditions générales du contrat de travaux.

- Le premier préfinancement – L'avance forfaitaire d'un montant de 1.251.072,81 € (soit 149.292.698 XPF) a été versée le 30 mars 2020.
- Le second préfinancement – Le financement complémentaire de 20% d'un montant de 2.502.145,62 € (soit 298.585.396 XPF) a été versé le 10 juin 2020

Transmission des premiers états d'acompte

Le contrat prévoit, tous les deux mois, la transmission par l'entreprise au maître d'œuvre d'une facture pour acompte comprenant l'estimation de la valeur des ouvrages exécutés, la somme résultant de la révision des prix, la déduction du remboursement des préfinancements versés.

Sur relance du bureau de la Commission européenne de Nouméa, l'entreprise titulaire du marché a fourni au mois de mai 2020 une première facture pour acompte portant sur la

période de novembre 2019 à avril 2020. A la fin de l'année 2020, compte tenu des nombreux allers-retours sur les documents financiers, notamment en raison de l'application des pénalités de retard à l'entreprise pour différents manquements à ses obligations contractuelles, aucun paiement des acomptes n'avait pu être réalisé.

Les dossiers de paiement suivants ont été transmis pour traitement au bureau de la Commission européenne de Nouméa le 18 décembre 2020. Ils ne donneront pas lieu à des paiements effectifs pour l'entreprise compte tenu du remboursement des préfinancements et de l'application de pénalités de retard.

- Dossier de paiement n°3 portant sur les états d'acompte de novembre 2019 à avril 2020 d'un montant de – 57 668,55 € (pénalités = 75263,63 €)
- Dossier de paiement n° 4 portant l'état d'acompte de mai et juin 2020 d'un montant de 6 740,76 € (solde : – 50 927,79 €)
- Dossier de paiement n° 5 portant sur l'état d'acompte de juillet et août 2020 d'un montant de 6 836,30 € (solde : – 44 091,49 €).

Demande indemnitaires

Compte tenu de la suspension partielle du contrat de travaux de construction du quai de Leava, qu'elle a, elle-même sollicitée, l'entreprise ETMF a transmis successivement plusieurs demandes indemnitaires. La dernière demande traitée par le Service de Coordination des Politiques Publiques et du Développement s'élevait à plus de 3 millions d'euros.

L'analyse du Territoire transmise, pour avis et analyse, au bureau de la Commission européenne de Nouméa au début du mois de décembre 2020, évalue, sous réserve de la transmission par l'entreprise des justifications nécessaires, le montant recevable de la demande indemnitaire à environ 360 000 €.

La problématique de l'indemnisation de l'entreprise des préjudices qu'elle aurait subi du fait de la pandémie de COVID-19 a fait l'objet d'un accord de principe de la part de l'Union Européenne sous réserve de la production de justificatifs prouvant l'imputabilité des préjudices invoqués à la pandémie.

A la fin de l'année 2020, deux problématiques majeures restent à régler pour permettre un démarrage du chantier de construction du quai de Leava :

- La réalisation de la tranche conditionnelle n°1 qui se heurte à un refus des autorités coutumières du royaume de Sigave qui ne veulent pas de la construction de la cale de mise à l'eau pourtant prévue au contrat. Cette réticence pourrait être levée en 2021.
- La stratégie d'approvisionnement en granulats de la société ETMF doit impérativement être clarifiée. L'entreprise a indiqué au Territoire au dernier trimestre 2020 que les granulats de la carrière ouverte à Sigave « pointe de Matapu » ne seraient pas d'une qualité suffisante pour réaliser les bétons. A la fin du mois de décembre 2020, le Territoire était en attente du rapport des essais réalisés sur les granulats de la carrière avant d'envisager de nouvelles alternatives.

**BILAN FINANCIER DU VOLET 2 DE L'ENVELOPPE A DU 10^e FED TERRITORIAL
« CONSTRUCTION DU QUAI DE LEAVA » - EN EUROS**

N° du contrat	Identification	Contribution UE (prévisionnel CF)	Montant contracté	Paiements UE effectués avant 2020	Paiements UE effectués en 2020	Total des paiements UE effectués	Paiements à effectuer
N° 367-778	MOED SAFEGE	943 000 €	885 200 €	136 850 €	226 340,52 €	363 190,52 €	522 009,48 €
N° 399-453	Travaux ETMF	12 792 000 €	12 510 728.10 €	0 €	3 753 218,43 €	3 753 218,43 €	8 757 509,68 €
	TOTAL	13 735 000 € ⁵	13 395 928.10 €	136 850 €	3 979 558,95 €	4 116 408,95 €	9 279 519,60 €

⁵ Au niveau de la convention de financement, concernant la contribution de l'Union européenne, une enveloppe de 240 000 euros et une enveloppe de 1,375 millions d'euros sont également prévues pour les évaluations et les audits, d'une part et les imprévus, d'autre part.

**BILAN FINANCIER DU VOLET 2 DE L'ENVELOPPE A DU 10^e FED TERRITORIAL
« CONSTRUCTION DU QUAI DE LEAVA » - EN XPF**

N° du contrat	Identification	Contribution UE (prévisionnel CF)	Montant contracté	Paiements UE effectués avant 2020	Paiements UE effectués en 2020	Total des paiements UE effectués	Paiements à effectuer
N° 367-778	MOED SAFEGE	112 529 833 XPF	105 632 458 XPF	16 330 549 XPF	27 009 609 XPF	43 340 158 XPF	62 292 301 XPF
N° 399-453	Travaux ETMF	1 526 491 647 XPF	1 492 926 967 XPF	0 XPF	447 878 094 XPF	447 878 094 XPF	1 045 048 889 XPF
	TOTAL	1 629 021 478 XPF ⁶	1 598 559 427 XPF	16 330 549 XPF	474 887 703 XPF	491 218 252 XPF	1 107 341 241 XPF

⁶ Au niveau de la convention de financement, concernant la contribution de l'Union européenne, une enveloppe de 28 639 618 XPF euros et une enveloppe de 164 081 146 XPF sont également prévues pour les évaluations et les audits, d'une part et les imprévus, d'autre part.

B°) Suivi du projet EVAN – Enveloppe B – Volet 2

La convention de financement n° FED/2013/024-941 « Remise en état et sécurisation du réseau électrique de l'île de Wallis suite au passage du cyclone Evan » a été signée en juillet 2014. La contribution de l'Union européenne à ce projet s'élève à 1 623 600 euros et vise notamment à permettre l'acquisition des fournitures et la réalisation des travaux.

Les marchés de travaux et de fournitures ont été signés en juin 2017 avec la société OCEANIC ELECTRIC.

1) Suivi du marché de fournitures

a) Présentation générale

Suite au troisième avenant au contrat de fournitures EVAN signé en janvier 2019, le montant total maximum du contrat de fournitures EVAN s'élève à 583 455 euros, financé par l'Union européenne à hauteur de 527 000 euros et par le Territoire des îles de Wallis et Futuna à hauteur de 56 455 euros.

A la fin de l'année 2019, la totalité des fournitures était livrée et payée.

Les fournitures du marché EVAN ont été réceptionnées en quatre étapes par le Territoire des îles Wallis et Futuna faisant l'objet de quatre certificats de réception provisoire partielle.

Le certificat de réception définitive partielle n°1 était en cours de signature à la fin de l'année 2019 et les suivants devront être signés dans le courant de l'année 2020.

Au 31 décembre 2019, le montant total des paiements cumulés s'élevait à 583 455 euros.

	Date de paiement	Montant €	Montant XPF
Paiement UE n° 1	Décembre 2017	210 880 €	25 164 678 XPF
Paiement Territoire n° 1	Juillet 2018	7 719 €	921 122 XPF
Paiement UE n° 2	Septembre 2018	185 499 €	22 135 919 XPF
Paiement UE n° 3	Mai 2019	93 816 €	11 195 228 XPF
Paiement UE n° 4	Juin 2019	37 005 €	4 415 871 XPF
Paiement Territoire n° 2	Octobre 2019	48 736	5 815 752 XPF
TOTAL		583 455 €	69 624 702 XPF

b) Mise en œuvre du marché de fournitures sur l'année 2020

La mise en œuvre du contrat de fourniture pour la remise en état du réseau électrique de l'île de Wallis n'a donné lieu à aucun nouveau paiement sur l'année 2020, l'intégralité des paiements ayant été effectuée antérieurement.

En 2020, la mise en œuvre de ce contrat a néanmoins été marquée, au niveau administratif par l'endossement de tous les certificats de réception définitive partielle et leur endossement par la Commission européenne

Numéro du certificat	Date de réception provisoire	Quantité et description des fournitures
Certificat de réception définitive partielle 1	25 juin 2019	2 340 m de fourreaux 13 200 m de câbles en aluminium
Certificat de réception définitive partielle 2	30 janvier 2020	5 postes "point de réseau" 4 relais homopolaires 3 RSA Parafoudre + extrémités extérieures 13 extrémités intérieures
Certificat de réception définitive partielle 3	14 février 2020	55 jonctions 1 bloc de cellule
Certificat de réception définitive partielle 4	27 septembre 2020	60 m de câbles 1 poste "point de réseau" 1 RSA BTA 6 extrémités intérieures

L'endossement du 4^{ème} et dernier certificat de réception définitive partielle a donné lieu à la libération de la garantie de bonne exécution du contrat FED/2017-383-915 pour la fourniture d'équipements de trois réseaux électriques de Wallis remise en main propre à l'entreprise OCEANIC au début du mois de décembre 2020.

2) Suivi du marché de travaux

a) Présentation générale

A la suite de l'avenant au contrat de travaux EVAN signé en avril 2019, ce dernier est financé par l'Union européenne à hauteur de 1.019.257,22 euros et par le Territoire des îles de Wallis et Futuna à hauteur de 7.965,62 euros (environ 8% du montant global). Le montant total maximum du contrat de travaux EVAN s'élève ainsi à 1.027.222,84 euros.

Les travaux pour la sécurisation et l'enfouissement du réseau électrique de l'île de Wallis, débutés fin 2017, se sont achevés fin 2019. La réception provisoire des travaux a été prononcée le 20 novembre 2019. Au final, 13 km de réseau électrique reliant l'aéroport de Wallis, le lycée d'Etat, la centrale électrique de Mata'Ututu et les stations de pompage de Holo et Mua ont été enfouis. Ce circuit électrique souterrain a vocation à prendre le relais des lignes aériennes en cas de problèmes ou de catastrophes naturelles et à permettre notamment le maintien de la distribution d'eau potable sur l'ensemble de l'île.



Au 31 décembre 2019, le montant total des paiements cumulés s'élevait à 916 123,71 euros.

b) Mise en œuvre du marché de travaux sur l'année 2020

En 2020, le paiement n°10 de l'Union européenne a été effectué à la fin du mois de janvier au profit de la société OCEANIC électrique pour un montant de 60 136,24 €.

	Date de paiement	Montant €	Montant XPF
Paiement UE n°1	Septembre 2018	208 317,87 €	24 858 934 XPF
Paiement UE n° 2	Février 2019	55 430,46 €	6 614 613 XPF
Paiement UE n° 3	Février 2019	80 179,41€	9 567 949 XPF
Paiement UE n° 4	Février 2019	100 732,85 €	12 020 627 XPF
Paiement UE n° 5	Février 2019	116 828,77 €	13 941 381 XPF
Paiement UE n° 6	Mars 2019	47 704,31 €	5 692 638 XPF
Paiement UE n° 7	Juin 2019	157 081,48 €	18 744 807 XPF
Paiement UE n° 8	Août 2019	87 372,15 €	10 426 271 XPF
Paiement Territoire n°1	Novembre 2019	7 965,62 €	950 551 XPF
Paiement UE n° 9	Décembre 2019	54 510,78 €	6 504 866 XPF
Paiement UE n° 10	Janvier 2020	60 136,24 €	7 176 163 XPF
TOTAL		976 259,95 €	116 498 801 XPF

Un dernier paiement d'un montant de 50 962,86 € correspondant aux retenues de garanties effectuées sur chacun des paiements de l'Union européenne reste à réaliser.

Ce dernier paiement sera effectué au début de l'année 2021, après la réception définitive des travaux qui aurait dû être faite au mois de novembre 2020.

BILAN FINANCIER DE L'ENVELOPPE B du 10^e FED TERRITORIAL
« AIDE D'URGENCE - EVAN » - EN EUROS

N° du contrat	Identification	Contribution UE (prévisionnel CF)	Montant contracté	Paiements effectués avant 2020	Paiements effectués en 2020	Total des paiements effectués	Paiement à effectuer
N° 383-915	EVAN Fournitures	1 550 211,91 ⁷	583 455 €	583 455€	0 €	583 455 €	0 €
	<i>Dont Union européenne</i>		527 200 €	527 200 €	0 €	527 200 €	0 €
	<i>Dont Territoire</i>		56 455 €	56 455 €	0 €	56 455 €	0 €
N° 383-914	EVAN travaux		1 027 222,84 €	916 123,71 €	60 136,24 €	976 259,95€	50 962,86 €
	<i>Dont Union européenne</i>		1 019 257,22 €	908 158,09 €	60 136,24 €	968 294,33 €	50 962,86 €
	<i>Dont Territoire</i>		7 965,62 €	7 965,62 €	0 €	7 965,62 €	0 €

⁷ Au niveau de la convention de financement, l'enveloppe pour imprévus, initialement de 88 700 EUR, a été mobilisée à 3 reprises pour augmenter la contribution de l'Union européenne au contrat de travaux (72.311,91 euros). Concernant la contribution de l'Union européenne, le montant de l'enveloppe pour les évaluations et les audits s'élève ainsi à 57 000 euros, tandis que celui de l'enveloppe pour les imprévus s'élève désormais à 16.388,09 euros.

BILAN FINANCIER DE L'ENVELOPPE B du 10^e FED TERRITORIAL
« AIDE D'URGENCE - EVAN » - EN XPF

N° du contrat	Identification	Contribution UE (prévisionnel CF)	Montant contracté	Paiements effectués avant 2020	Paiements effectués en 2020	Total des paiements effectués	Paiement à effectuer
N° 383-915	EVAN Fournitures	184 989 488 XPF ⁸	69 624 702 XPF	69 624 702 XPF	0 XPF	69 624 702 XPF	0 XPF
	<i>Dont Union européenne</i>		62.911.695 XPF	62.911.695 XPF	0 XPF	62.911.695 XPF	0 XPF
	<i>Dont Territoire</i>		6.736.874 XPF	6.736.874 XPF	0 XPF	6.736.874 XPF	0 XPF
N° 383-914	EVAN travaux		122 580 291 XPF	109 322 638 XPF	7 176 162 XPF	116 498 801 XPF	6 081 487 XPF
	<i>Dont Union européenne</i>		121 629 740 XPF	108 372 087 XPF	7 176 162 XPF	115 548 249 XPF	6 081 487 XPF
	<i>Dont Territoire</i>		950 551 XPF	950 551 XPF	0 XPF	950 551 XPF	0 XPF

⁸ Au niveau de la convention de financement, l'enveloppe pour imprévus, initialement de 10 584 726 XPF, a été mobilisée à 3 reprises pour augmenter la contribution de l'Union européenne au contrat de travaux (8 629 106 XPF). Concernant la contribution de l'Union européenne, le montant de l'enveloppe pour les évaluations et les audits s'élève ainsi à 6 801 909 XPF, tandis que celui de l'enveloppe pour les imprévus s'élève désormais à 1 955 619 XPF.

II:/ Le 11e Fonds européen de développement territorial

L'enveloppe du 11^e FED territorial est de 19,6 millions d'euros : 19 millions d'euros en "aide directe", sous forme d'appui budgétaire et 600 000 euros en "aide indirecte" pour le recrutement d'une assistance technique et les évaluations. Le versement des paiements d'appui budgétaire nécessite que le Territoire justifie du respect des critères d'éligibilité à l'appui budgétaire et de l'atteinte des résultats escomptés.

Wallis et Futuna a décidé d'affecter l'enveloppe du 11^e FED territorial à la mise en œuvre de sa stratégie sectorielle de développement numérique dont la mise en œuvre totale est estimée à plus de 29 millions d'euros.



A°) Présentation générale du programme

La convention de financement n° FED/2017/038-908 "Programme d'appui à la stratégie sectorielle de développement numérique de Wallis et Futuna" a été signée le 1^{er} mars 2018. Elle prévoit un versement de l'aide européenne sur 4 ans (2018-2021), sous forme de tranches, au niveau du budget du Territoire.

L'aide financière européenne n'est cependant pas acquise et ne sera versée que si le Territoire justifie d'avoir remplies les conditions définies ci-dessous:

– Les conditions générales de décaissement de toutes les tranches (fixes et variables):

- 1°) progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la Stratégie Numérique 2016-2021 : maintien de sa crédibilité et de sa pertinence ;
- 2°) mise en œuvre d'une politique macroéconomique axée sur la stabilité ;
- 3°) progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la gestion des finances publiques ;
- 4°) progrès satisfaisants en ce qui concerne la mise à la disposition du public, en temps utile, d'informations budgétaires exhaustives et fiables.

– Les conditions de décaissement applicables aux tranches variables⁹ :

	2018	2019	2020
Nombre d'abonnements internet (fixes et mobiles)	1880	1935	1989
Nombre d'actes de télémedecine réalisés à WF	60	150	1200
Nombre de personnes formées sur le Territoire	10	30	60
Nombre d'emplois déclarés dans le secteur des TICs	95	105	115

B°) Mise en œuvre sur l'année 2020

1) Le décaissement de la seconde tranche du 11^e FED territorial

Le Territoire des îles Wallis et Futuna a reçu le 25 février 2020 la somme de 2.000.000 d'euros, soit (238 663 485 XPF) correspondant au montant de la seconde tranche du programme du 11^e FED territorial dont la demande de décaissement avait été transmise au mois de novembre 2019 par l'ordonnateur territorial.

2) L'avenant n° 3 à la convention de financement du 11^e FED territorial et le décaissement de la troisième tranche du programme

L'Union européenne a démontré sa volonté d'assister les PTOM dans la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 et faciliter la signature d'un avenant n° 3 à la convention de financement du 11^e FED territorial n° 2017/038-908. Cet avenant a été signé le 17 juin 2020 pour transformer les tranches variables restantes en tranches fixes ainsi que pour augmenter et anticiper le montant du décaissement pour l'année 2020.

A la suite de la signature de cet avenant, le calendrier de déboursement des fonds du 11^e FED territorial s'établit de la manière suivante :

	2018	2019	2020	2021	TOTAL (M€)	%
Tranche fixe	12	1	3,5	1,5	18	95%
Tranche variable	0	1	0	0	1	5%
Total	12	2	3,5	1,5	19	100%

La demande de décaissement pour le versement de la troisième tranche du programme a été transmise par le Territoire en même temps que la demande d'avenant à la convention de financement le 13 mai 2020. L'enveloppe de 3.5 millions d'euros (soit 417.661.098 XPF) a été réceptionné sur le compte du Territoire des îles Wallis et Futuna le 19 août 2020.

Le troisième décaissement a été simplifié par l'Union Européenne en réponse à la pandémie de COVID-19 sur la base d'un projet de rapport annuel d'exécution de la stratégie numérique

⁹ Avenant n°1 à la convention de financement du 11^e FED territorial signé à la fin de l'année 2018, modifiant les indicateurs de suivi de la stratégie sectorielle de développement numérique, y compris les indicateurs de décaissement des tranches variables.

pour l'année 2019, d'une note sur le financement de la stratégie numérique et des comptes-rendus des comités de pilotage de l'année de référence.



Cette enveloppe, additionnée au montant de l'enveloppe de la 2^{ème} tranche du programme versée au mois de février 2020, a permis de financer de nouvelles actions pour les services référents de la stratégie numérique sur l'année 2020 dont le détail, acté en comité de pilotage de la stratégie numérique, figure ci-après :

Date du COPIL	Objectifs spécifiques	Services bénéficiaires	Objets	Enveloppe obtenue	
				€	XPF
juil-20	Objectif 1.2	SCOPPD	Audit biens de télécommunications extérieures	40 000,00 €	4 773 270 XPF
	Objectif 2.3	DSA	Stratégie alimentation saine	41 900,00 €	5 000 000 XPF
	Objectif 2.4	ADS	Promotion applications grossesse	10 000,00 €	1 193 317 XPF
			Equipement sensibilisation écoles	2 095,00 €	250 000 XPF
	Objectif 2.4	Environnement	Equipements suivi Ciguatera	7 558,76 €	902 000 XPF
	Objectif 2.4	DSA	Création application reconnaissance végétaux	47 347,00 €	5 650 000 XPF
	Objectif 3.1	DEC	Action de prévention et d'éducation à la citoyenneté numérique	10 000,00 €	1 193 317 XPF
			Filtrages et protections internet	12 784,72 €	1 525 623 XPF
			Equipement de la DEC	18 100,80 €	2 160 000 XPF
	Objectif 3.1	DSA	Equipement du LPA	49 566,02 €	5 944 800 XPF
	Objectif 3.1	Vice-rectorat	Renforcement de la connectivité des établissements du 2nd degré	233 410,00 €	27 853 222 XPF
	Objectif 3.2	SITAS	Mise en place DU gestion	118 574,80 €	14 149 737 XPF
			Financement UNWF	350 000,00 €	41 766 110 XPF
Complément salle e-formation			50 000,00 €	5 966 587 XPF	
DSA		Développement formation continue	168 302,24 €	20 083 800 XPF	

	Objectif 4.1	SCOPPD	Campagne communication 2020	21 802,25 €	2 601 700 XPF
	Objectif 4.2	Archives	Contribution à la création du bâtiment	648 000,00 €	77 326 969 XPF
	Objectif 4.3	Assemblée territoriale	Création site internet	25 000,00 €	2 983 294 XPF
			Communication AT jeunes	3 352,00 €	400 000 XPF
	Objectif 4.5	Travaux publics	Complément prestations QGIS	6 704,00 €	800 000 XPF
	Objectif 5.1	Environnement	Acquisition d'équipements	2 941,38 €	351 000 XPF
	Objectif 5.2	CCIMA	Maintenance sites internet	7 692,84 €	918 000 XPF
			Traduction portail en futunien	2 304,50 €	275 000 XPF
		STAC	Mise en place musée virtuel	56 678,97 €	6 763 600 XPF
			Gestion durable site internet	6 274,94 €	748 800 XPF
	Objectif 5.3	SCOPPD	Actions promotion du Territoire	10 000,00 €	1 193 317 XPF
	Objectif 6.1	Secrétariat général	Contribution construction fale des entreprises	1 000 000,00 €	119 331 742 XPF
		CCIMA	Création logiciel suivi cultures	17 040,73 €	2 033 500 XPF
		STJS	Contribution bâtiment MIJ	75 420,00 €	9 000 000 XPF
		DSA	Appui à la gestion des références bibliographiques	10 000,00 €	1 193 317 XPF
	Objectif 6.4	SCOPPD	Complément fonds aide à la création sites internet	66 000,00 €	7 875 895 XPF
	X	SCOPPD	Communication promotion UE	80 000,00 €	9 546 539 XPF
TOTAL COFIL JUILLET 2020				3 198 850,95 €	381 724 457 XPF
nov-20	Objectif 1,3	SPT	Acquisition de véhicules pour la maintenance du réseau fibre optique	201 120,00 €	24 000 000 XPF
	Objectif 2.2	ADS	Campagne de communication sur le Télémedecine	2 786,35 €	332 500 XPF
	Objectif 4.3	Assemblée territoriale	Acquisition de tablettes pour l'Assemblée territoriale des jeunes	8 363,24 €	998 000 XPF
			Equipement de l'hémicycle	9 157,66 €	1 092 800 XPF
	Objectif 5.3	Académie des langues	Création du diplôme Universitaire de langues océaniques	95 503,21 €	11 396 564 XPF
TOTAL COFIL JUILLET 2020				316 930,46 €	37 819 864 XPF
TOTAL				3 515 781,41 €	419 544 321 XPF

3) L'aide d'urgence et la signature de l'avenant n° 4

Le Territoire des îles Wallis et Futuna a sollicité la Commission européenne au 2nd trimestre 2020 pour obtenir une aide financière d'urgence pour l'assister dans la mise en œuvre des mesures de protection et de gestion de la pandémie de COVID-19 telles que :

- La prise en charge et le rapatriement des résidents bloqués hors du Territoire,
- l'organisation du fret et des évacuations sanitaires en raison de la suspension de la desserte aérienne,
- L'organisation des SAS terrestres à compter de la reprise des vols commerciaux au mois de juillet 2020.

L'Ambassadeur européen dans le pacifique informe le Préfet, par courrier en date du 13 juillet 2020 qu'une allocation exceptionnelle de 560.000 euros pourra être allouée au Territoire dans le cadre de l'enveloppe B du 11^e FED territorial pour aider à lutter contre la pandémie de COVID-19 et ses conséquences sanitaires et socio-économiques.

Par courrier en date du 21 août 2020, le Préfet des îles Wallis et Futuna sollicite la signature d'un avenant à la convention de financement du 11^e FED territorial et le décaissement de cette aide avant la fin de l'année 2020. L'avenant n° 4 à la convention de financement du 11^e FED territorial a été signé au mois d'octobre 2020.

A la fin de l'année 2020, le Territoire est en attente du déboursement de cette aide d'urgence d'un montant de 560.000 euros.

4) L'assistance technique long terme

Un contrat d'assistance technique a été signé entre la Commission européenne et le consortium ECORYS en juin 2019 pour mettre à disposition du Territoire des experts afin de contribuer à l'élaboration des demandes de décaissement des îles Wallis et Futuna et accompagner les acteurs locaux pour leur permettre de faire face aux changements induits par la mise en place de l'appui budgétaire.

Compte tenu de la crise sanitaire et de l'interruption de la desserte aérienne des îles Wallis et Futuna, le Territoire n'a pas pu accueillir les experts de l'assistance technique long terme qui aurait dû se rendre à Wallis au troisième trimestre 2020. Néanmoins, la volonté de l'Union européenne d'assister les PTOM dans la gestion de la crise sanitaire, a permis au Territoire de procéder au décaissement anticipé de la troisième tranche du programme, perçue en août 2020 en fournissant une demande de décaissement simplifiée comportant le projet de rapport annuel d'exécution de la stratégie numérique pour l'année 2019, une note sur le financement de la stratégie numérique et les comptes-rendus des comités de pilotage de l'année de référence.

Le 20 novembre 2020, le Territoire a sollicité le bureau de la Commission européenne de Nouméa pour modifier les missions de l'assistance technique long terme et notamment étendre leurs missions à la finalisation et à la relecture de la politique publique qui sera présentée dans le cadre du prochain instrument européen en augmentant le nombre de jours prestés sur place et à distance pour la dernière mission de terrain.

Au 31 décembre 2020, le Territoire était dans l'attente d'une réponse du bureau de la Commission européenne sur la modification des termes de référence de la mission d'assistance technique long terme¹⁰.

La Commission européenne a réglé le montant dû au titre de la première mission d'assistance technique ayant eu lieu de fin août à fin octobre 2019 le 04 mai 2020, suite à la validation du rapport lié à cette mission le 16 mars 2020.

BILAN FINANCIER DU 11^E FED TERRITORIAL
« MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NUMERIQUE DE WALLIS ET FUTUNA »
EN EUROS

N° du contrat	Identification	Contribution UE (prévisionnel CF)	Montant contracté	Paiements UE effectués avant 2020	Paiements UE effectués en 2020	Total des paiements UE effectués
N° 397-708	Programme d'AB	19 560 000 €	19 560 000 €	12 000 000 €	5 500 000 €	17 500 000 €
N° 405-727	AT Long terme	400 000 €	333 455 €	66 691 €	110 446 €	177 137 €

BILAN FINANCIER DU 11^E FED TERRITORIAL
« MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NUMERIQUE DE WALLIS ET FUTUNA »
EN XPF

N° du contrat	Identification	Contribution UE (prévisionnel CF)	Montant contracté	Paiements UE effectués avant 2020	Paiements UE effectués en 2020	Total des paiements UE effectués
N° 397-708	Programme d'AB	2 334 128 878 XPF	2 334 128 878 XPF (Après avenant	1 431 980 907 XPF	656 324 582 XPF	2 088 305 489 XPF

¹⁰ Le 07 janvier 2021, le Territoire a été informé qu'une suite favorable ne pourrait pas être donnée à cette demande qui ne s'inscrit pas dans le cadre de ce que permet le contrat. Un avenant sera néanmoins signé au contrat en juin 2021 notamment pour permettre le travail à distance des experts pour l'élaboration de la dernière demande de décaissement du programme d'appui budgétaire du 11ème FED et le renforcement des capacités des acteurs locaux

			4)			
N° 405-727	AT Long terme	47 732 697 XPF	39.791.766 XPF	7 958 353 XPF	13.179.714 XPF	21 138 067 XPF

III:/ Le 11e Fonds européen de développement régional

A°) Présentation générale

Le programme du 11e FED Régional Pacifique est nommé « PROTEGE » (Projet Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystèmes). Il s'agit d'une initiative des PTOM qui vise à promouvoir un développement économique durable et résilient face au changement climatique au sein des 4 Pays et Territoires d'Outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna et Pitcairn) en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources renouvelables.

Le rôle d'Ordonnateur Régional (OR) est assuré par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Doté d'une enveloppe de 36 M € pour la période 2018–2022, ce programme mis en œuvre par la Communauté du Pacifique (CPS) en partenariat avec le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) et les gouvernements concernés, bénéficie également d'un cofinancement PTOM à hauteur de 131 024 euros, dont 30 000 euros de contribution de Wallis et Futuna.

Le programme PROTEGE est structuré autour de 2 objectifs spécifiques :

- Le premier objectif spécifique vise à renforcer la durabilité, l'adaptation au changement climatique et l'autonomie des principales filières du secteur primaire. Il est décliné en deux résultats attendus :

- Thème 1 - L'Agriculture et la foresterie. Il a pour objectif d'opérer la transition agro-écologique pour une agriculture, notamment biologique, adaptée au changement climatique et respectueuse de la biodiversité, et les ressources forestières doivent être gérées de manière intégrée et durable.
- Thème 2 - La Pêche côtière et l'aquaculture. Il a pour objectif que les ressources récifo-lagonaires et l'aquaculture soient gérées de manière plus durable, intégrée et adaptée aux économies insulaires et au changement climatique.

- Le second objectif spécifique vise à renforcer la sécurité des services éco systémiques en préservant la ressource en eau et la biodiversité. Il est décliné en 2 résultats attendus :

- Thème 3 – L'Eau. L'objectif est que l'eau soit gérée de manière intégrée et adaptée au changement climatique.
- Thème 4 - Les Espèces envahissantes coordonnées par le PROE. Les espèces exotiques envahissantes sont mieux gérées pour renforcer la protection, la résilience et la restauration des services éco systémiques et de la biodiversité.

Ces objectifs et résultats attendus sont mis en œuvre à différentes échelles géographiques, tant au niveau régional qu'au niveau local.

B°) Mise en œuvre opérationnelle

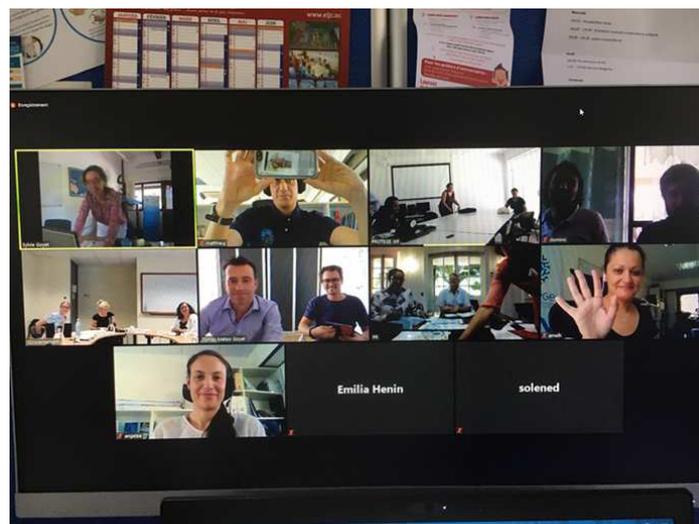
L'année 2020 a été marquée par la finalisation des recrutements des animateurs. Leur arrivée a permis d'ancrer le projet dans sa phase de mise en œuvre opérationnelle avec le lancement

de nombreuses actions. Ainsi, 9 contrats de service ont été signés et deux nombreux cahiers des charges ont été rédigés pour Wallis et Futuna et pour des actions régionales.

L'avancement du projet à Wallis et Futuna a inévitablement été impacté par la crise sanitaire. Dans ce contexte exceptionnel, les restrictions aux déplacements régionaux et internationaux ont limité les missions d'experts, les recrutements de techniciens/stagiaires et les formations qui étaient prévus dans les plans de mise en œuvre de l'année 2020. Les contrats de prestation signés avant le confinement ont été suspendus ou décalés, hormis les prestations intellectuelles dont certaines ont été réalisées à distance.

Malgré ces difficultés, la mise en œuvre opérationnelle du projet a pu être maintenue grâce aux efforts conjoints des services chefs de file du territoire et l'équipe projet qui ont fait preuve de pragmatisme et d'anticipation pour limiter autant que possible les retards engendrés par le démarrage tardif du projet et les effets de la crise sanitaire.

Les répercussions liées à la crise COVID-19 sur les plans de mise en œuvre ont été synthétisées et présentées lors du second COPIL PROTEGE, qui s'est tenu par visioconférence le 23 avril 2020. A cette occasion, des ajustements des plans de mise en œuvre ont été validés avec notamment deux modifications importantes. La première concerne l'intégration des recommandations de l'atelier régional sur la forêt qui s'est déroulé en mars 2020 dans les plans de mise en œuvre du thème 1. La seconde concerne les actions du RA3 (« du champ à l'assiette ») et du RA7 (« du lagon à l'assiette»). La crise sanitaire a mis en exergue la vulnérabilité des systèmes alimentaires des PTOM. Il a donc été proposé de profiter du projet comme levier de renforcement de ces systèmes avec des propositions plus structurelles et stratégiques que celles qui figuraient dans la première version des plans de mise en œuvre.



Le prochain COPIL est prévu au premier trimestre 2021 et permettra de faire un point plus précis sur les répercussions du COVID et l'opportunité ou non de revoir certaines actions des plans de mise en œuvre.

C°) Mise en œuvre financière

Contrats	Intitulé (WF= action territoriale/ REG : action régionale)	Contractant	Date de début	Date de fin	Montant en €	Dépense CPS/PROE au 31/12/2020 en €
THEME AGRO-CULTURE ET FORESTERIE						
CPS19-270	WF- Coordination et appui à la mise en œuvre du thème « agriculture et foresterie »	DSA-chef de file	05/07/2019	30/09/2022	224 752	101 138
CPS19-443	REG- Atelier régional « cocotier »	Prestataire CPS	04/10/2019	30/04/2020	10 800	10 800
CPS19-489	WF- Assistance au développement de la filière cocotier à Wallis et Futuna	Prestataire CPS	10/11/2019	30/04/2019	16 885	16 885
CPS20-010	REG- Atelier régional « forêt »	Prestataire CPS	23/01/2020	13/03/2020	45 045	45 045
CPS20-019	WF- Mise en place, animation, coordination d'un réseau de fermes de démonstration	DSA-chef de file	12/02/2020	30/09/2022	189 975	37 995
CPS20-89	REG- Formation sur la diversification des produits de la ruche	Prestataire CPS	31/05/2020	31/05/2020	13 659	2732
CPS20-643	REG- Revue et élaboration de recommandations sur la gouvernance de la POETCOM et la gestion de la NOAB	Prestataire CPS	21/10/2020	21/10/2021	121 250	20 610
CPS20-464	REG- Appui méthodologique à la mise en place et l'animation du réseau de fermes de démonstration	Prestataire CPS	09/09/2020	30/08/2022	81 000	11 600
CPS60-695	WF- Mise en place et animation du plan de gestion de la cocoteraie	DSA-chef de file	31/11/2020	30/08/2022	95 114	0
CPS20-773	REG- Rédaction de guides de lecture de la NOAB	Prestataire CPS	23/12/2020	30/06/2022	175 000	0
CPS20-774	WF- Caractérisation et valorisation de l'agro biodiversité	Prestataire CPS	05/01/2021	30/06/2020	96 844	0
CPS20-775	REG- Etat des lieux comparatif du bois de pin des Caraïbes	Prestataire CPS		30/09/2021	34 320	0
CPS20-778	WF- Définition du statut apicole et formation d'agents sanitaires	Prestataire CPS	11/01/2021	30/06/2022	42 151	0
THEME « PÊCHES CÔTIÈRES ET AQUACULTURE »						
CPS19-269	WF- Coordination et appui à la mise en œuvre du thème « pêches côtières et aquaculture »	DSA-chef de file	05/07/2019	30/09/2020	224 752	101 138
CPS19-442	REG- Atelier régional « pêches côtières et aquaculture »	Prestataire CPS	25/09/2019	31/01/2020	18 989	18 989
CPS19-558	WF- Gestion communautaire des ressources côtières	DSA-chef de file	20/11/2019	30/9/2022	156 000	31 200
CPS20-424	REG- Mise en place d'un observatoire des pêches	Prestataire CPS	01/09/2020	01/09/2022	38 755	7755
CPS20-604	WF- Etude de faisabilité du développement d'une filière aquacole à Wallis	Prestataire CPS	13/10/2020	30/09/2022	37 503	15 000

THEME « EAU »						
CPS19-268	WF- Coordination et appui de la mise en œuvre du thème « eau »	STE-chef de file	05/07/2019	30/09/2022	252 000	113 400
CPS19-593	WF- Acquisition de fontaines à eau atmosphériques pour les établissements scolaires de Futuna	Prestataire CPS	11/12/2019	01/03/2022	39 713	39 713
CPS19-593-1	WF- Avenant pour prestation de fourniture de fontaines à eau atmosphérique pour Wallis et Futuna	Prestataire CPS	11/09/2020	01/03/2022	7919	3965
CPS20-300	WF- Réalisation du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales (SDAEP) de Wallis et Futuna	Prestataire CPS	29/06/2020	29/06/2022	82 505	45 378
CPS20-385	REG- Observatoire régional de l'eau (par PTOM et inter PTOM)	Prestataire CPS	08/09/2020	30/09/2022	166 269	13 302
CPS20-502	WF- Réalisation de levés topographiques pour SDAEP	Prestataire CPS	20/09/2020	22/09/2021	45 000	45 000
CPS20-617	WF- Réalisation du schéma directeur d'adduction en eau potable	Prestataire CPS	30/10/2020	30/06/2022	92 228	18 446
CPS20-618	WF- Réalisation du PSSE à Wallis	Prestataire CPS	30/10/2020	30/06/2022	31 061	6212
CPS20-619-1	WF- Réalisation du PSSE à Futuna	Prestataire CPS	30/10/2020	30/06/2022	58 853	10 765
CPS20-681	WF- Gestion des assainissements non collectifs	STE-Chef de file	30/11/2020	30/06/2022	256 000	0
CPS20-714	WF- Mise en place de systèmes de récupération des eaux de pluie et aménagement des sources résurgentes	STE- Chef de file	11/12/2020	30/06/2022	147 577	0
THEME « ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES »						
PROE AP 2/18/11	Coordination et appui à la mise en œuvre du thème « espèces exotiques envahissantes » (animatrice PROTEGE + 3 agents techniques)	STE- Chef de file	05/07/2019	30/09/2022	407 869	203 934
PROE AP 2/18/11	Suivi et contrôle des dispositifs de sécurité entre Wallis et ses îlots, Futuna et Alofi, surveillance Alofi	Prestataire PROE	31/08/2020	5/09/2021	128 701	45,056
PROE AP 2/18/11	Restauration zone de captage à Futuna	Mise en œuvre direct PROE	01/01/2020	25/09/2021	85 551	0
PROE AP 2/18/11	Lutte contre les espèces envahissantes	Prestataire PROE	31/08/2020	5/09/2021	346 102	80 000
PROE AP 2/18/11	Restauration de site à forte valeur de biodiversité sur Wallis	Mise en œuvre direct PROE	01/01/2020	25/09/2021	85 551	750

IV:/ Le 11e Fonds européen de développement thématique

A°) Présentation générale

Le 11^{ème} FED thématique est un programme qui concerne l'ensemble des 26 Pays et Territoire d'Outre-mer (PTOM) de l'Union européenne pour une l'enveloppe de 17,8 millions d'euros. La définition de ce programme est géré par l'OCTA « Association pour les Pays et Territoires d'Outre-mer ».

Lors de la conférence ministérielle qui s'est tenue aux Iles Vierges Britanniques en février 2015, les PTOM se sont accordés sur les secteurs de concentration : les thématiques retenues sont « **l'énergie durable** » et « **le changement climatique** ».

A la fin de l'année 2019, la programmation du 11^e Fonds européen de développement thématique était en cours de finalisation avec une signature de la convention de financement prévue dans le courant de l'année 2020.

B°) Mise en œuvre sur l'année 2020

La convention de financement relative au programme du 11e FED thématique a été signée au début de l'année 2020. Au début du mois d'août 2020, Expertise France, établissement public placé sous la double tutelle du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et du Ministère de l'Economie et des Finances a été désigné pour assurer la coordination des projets et la mise en œuvre des activités, sous la supervision de l'OCTA.



Pour la région pacifique, Expertise France entend s'appuyer sur l'Agence Française de Développement implantée dans la région et les organisations régionales liées à la protection de l'environnement telles que la Communauté du Pacifique et le Programme Océanien pour la Protection de l'Environnement.

Le programme du 11e FED thématique s'est adapté au contexte mondial actuel et poursuit deux objectifs :

1) Augmenter la résilience à la pandémie de COVID-19 ainsi qu'une amélioration de la société, de l'économie et l'adaptation au changement climatique.

2) Développer la faible émission de carbone et l'économie d'énergie

Les résultats attendus de ce programme pour l'énergie durable et l'adaptation au changement climatique sont les suivants :

- 1-1: Les capacités des PTOM à faire face au changement climatique et au risque de catastrophe sont renforcées.
- 1-2 : - i) Des mesures de réponse au COVID-19, ii) de gestion durable des ressources terrestres, côtières et marines; et iii) de gestion de l'eau et de la sécurité sont identifiées et mises en œuvre.

- 2-1 : La connaissance des PTOM sur les technologies et les modèles de gestion et de stockage de l'énergie est améliorée.
- 2-2 : Capacités, outils et connaissances pour faciliter le développement, le financement et le développement de projet en lien avec les énergies renouvelables.
- 2-3 : Des stratégies et des actions efficaces de gestion de l'énergie (y compris le réseau et le stockage) sont mises en œuvre.

V:/ Les autres financements européens

A°) Les prêts de la Banque Européenne d'Investissement

La BEI soutient la réalisation des objectifs de l'Union européenne (UE) et finance des projets d'investissement à travers des prêts, des prises de participation et des garanties. Le fonctionnement de cette facilité est décrit dans les annexes III et IV de la décision d'association Outre-mer (DAO) du 25 novembre 2013.

En 2020, aucun nouveau prêt n'a été souscrit par le Territoire des îles Wallis et Futuna qui rembourse les prêts suivants accordés précédemment par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) :

- Le contrat de prêt n° 80318 du 20 décembre 1990 relatif à l'électrification de Futuna pour un montant global de 1 100 000 EUR (131 millions XPF). Ce prêt arrive à terme le 1^{er} décembre 2030.
- Le contrat de prêt n° 80327 du 10 décembre 1990 relatif à l'amélioration routière pour un montant global de 600 000 EUR (71.5 millions XPF). Ce prêt arrive à terme le 1^{er} décembre 2030.
- Le contrat de prêt n° 80344 du 11 décembre 1987 relatif à l'électrification solaire photovoltaïque pour un montant global de 80 000 EUR (9.5 millions XPF). Ce prêt arrive à terme le 1^{er} novembre 2027.

B°) Les programmes européens hors FED

Une délégation du Territoire des îles Wallis et Futuna a eu le plaisir d'assister, en décembre 2019, à l'atelier de formation aux programmes sectoriels de l'Union européenne, qui s'est déroulé à Bruxelles.

Cet atelier avait confirmé l'intérêt et la volonté du Territoire des îles Wallis et Futuna de s'impliquer davantage dans les programmes européens hors FED en ciblant particulièrement deux d'entre eux :

- *Le Corps Européen de solidarité*, nouvelle initiative de l'Union européenne offrant aux jeunes âgés de 18 à 30 ans la possibilité de se porter volontaire ou de travailler dans le cadre de projets de solidarité organisés dans leur pays ou à l'étranger.
- *Le programme ERASMUS+*, programme de l'Union européenne dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport pour la période 2014-2020.

1:/ La promotion des programmes ERAMUS + et Corps européen de Solidarité

Sur l'année 2020, Wallis et Futuna a organisé, à l'occasion des « ERASMUS Days » plusieurs réunions d'information et ateliers portant sur la mise en place des programmes ERASMUS et Corps européen de Solidarité sur le Territoire en accueillant Madame Andréa

WAMEJONENGO, Chargée de mission mobilité auprès du centre d'information jeunesse de la Nouvelle-Calédonie¹¹.



Les différents échanges ont fait émerger les freins et propositions suivantes :

1) Les projets du volet « Jeunesse et sports » du programme Erasmus+ doivent être portés par une structure associative et sur Wallis et Futuna, il n'existe pas de structure associative suffisamment forte et structurée pour être, dans l'immédiat, capable de porter des projets de mobilité européens.

Des actions concrètes doivent être effectuées pour structurer et former le tissu associatif local : information-sensibilisation, formation, accompagnement des dirigeants et membres d'associations,

La future MIJ pourrait être structurée sous forme d'association à laquelle les emplois FONJEP seraient rattachés et elle bénéficierait d'un accompagnement pour être en mesure de porter les projets européens de mobilité à horizon 2023

2) La mobilité inclut à la fois l'envoi de Wallisiens et Futuniens en Europe mais également l'accueil d'européens sur le Territoire de Wallis et Futuna. L'accueil d'européens pour un premier projet Erasmus+ est d'ailleurs encouragé et conseillé.

3) Les jeunes Wallisiens et Futuniens qui partiraient en Europe doivent être accompagnés avant leur départ et à leur retour de voyage.

La préparation des jeunes en amont et au retour de mobilité (bilan et évaluation avec les jeunes, accompagnement et soutien au projet professionnel au retour) est primordiale et ne doit pas être négligée. Une préparation est envisageable à Wallis et Futuna puisque cela a été fait dans le cadre du parcours étudiant (formation en langue, gestion des ressources financières...) mais des contacts *et* partenariats doivent être creusés avec les organismes en NC et en métropole proposant ce type de préparation (Ex : CIJNC)

4) Le Territoire doit prévoir une enveloppe pour le financement des mobilités européennes, pour :

- ✓ Prendre en charge la préparation des jeunes avant le départ,
- ✓ Préparer leur retour de mobilité,
- ✓ Effectuer les déplacements inter-îles

¹¹ <https://agence.erasmusplus.fr/publications/bilan-des-erasmusdays-2020/>

- ✓ Effectuer des avances, en raison du fait que 80% de la subvention est versée au départ et 20% à la remise du rapport final.



Une série de séminaires virtuels dénommée Let's Rock a été mise en place conjointement par les agences nationales Erasmus+ France Jeunesse & Sport du Danemark, des Pays Bas, de la France, du Portugal et de l'Espagne, et l'OCTA de mi-novembre à début décembre 2020.

Le service de Coordination des politiques publiques et du développement de l'Administration supérieure et certains acteurs du Territoire des îles de Wallis et Futuna ont participé activement aux séminaires. Cette série de séminaires a permis de mettre en relation des acteurs d'une même région entre eux et de créer des synergies entre les participants. Une plateforme d'échange a été mise en place et rendue accessible à tous. S'en sont suivis des échanges constructifs au niveau du service de Coordination des politiques publiques et du développement de l'Administration supérieure (SCOPPD) avec la FIFEDE des Canaries, Consulting Jeunesse en Polynésie Française, la Mission Jeunesse Pôle Sud de la Réunion et poursuite d'échanges avec la MIJ de la Nouvelle Calédonie. Il en a découlé la construction d'une préparation de projet d'échange entre le Lycée d'Etat de Wallis et un Collège dans un autre pays dans le cadre d'Erasmus+.

Il existe une réelle volonté des politiques, des acteurs locaux et des jeunes de promouvoir et de soutenir la mobilité des Wallisiens et des Futuniens et le Territoire se prépare pour concrétiser les projets de mobilités dans les années à venir.

2./ La participation du Territoire au Projet MAESHA

Le Territoire est partie prenante du projet MAESHA, financé dans le cadre du programme HORIZON 2020.

Ce projet qui vise à favoriser le déploiement des énergies renouvelables à travers l'installation de services innovants. L'objectif spécifique est, compte tenu de la raréfaction de ressources, de l'augmentation des besoins en énergie et du changement climatique, d'assurer le passage à un système énergétique fiable, financièrement abordable, accepté de tous, durable et compétitif qui vise à réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles.

Ce projet qui rassemble des entités issues de différents pays européens : Allemagne, Espagne, Belgique, Grèce, Autriche, France et d'autres PTOM est prévu pour une durée de 4 ans courant de novembre 2020 à la fin du mois d'octobre 2024.

Suite à la réponse à l'appel projet réalisé en 2019 et le dépôt de candidature pour la mise en place des solutions dans le cadre de MAESHA sur Wallis et Futuna envoyée en octobre 2019, le Territoire a été retenu en début d'année 2020.

Le Service de l'Environnement (STE) de Wallis et Futuna est en charge de la mise en œuvre technique. Le service de Coordination des politiques publiques et du développement de l'Administration supérieure et le STE ont participé aux séminaires de présentation mi-2020. La demande de signature de la convention du consortium a été émise en octobre 2020. Le 6 décembre 2020, le Territoire des îles de Wallis et Futuna est rentré dans le consortium créé pour le déploiement de MAESHA. Le Territoire de Wallis et Futuna s'insère dans les groupes de travail et d'application 10, 11 et 12, qui seront mis en place entre 2022 et 2024.

Un 1er versement de préfinancement d'un montant de 4 974 642 FCFP a été réceptionné par le Territoire. Cette somme est sanctuarisée et ne pourra être décaissée qu'au moment de l'insertion du Territoire dans le programme. Le 2e versement sera réalisé lors de la phase finale du projet fin 2024.

Le service de Coordination des politiques publiques et du développement de l'Administration supérieure a été le relais auprès des acteurs du Territoire des îles de Wallis et de Futuna, de plusieurs appels à projets et appels à propositions comme par exemple :

- ✓ Appel à projets clés en main sur la Coopération Décentralisée et la Coopération Décentralisée Sports
- ✓ Appel à Initiatives ISI
- ✓ Appel à projet « Jeunesse VII »
- ✓ ARCHIPEL EU, dans le but de préparer ses acteurs aux appels à projets en découlant sur 2021
- ✓ H2020 Green Deal
- ✓ KIWA
- ✓ SWAP

Le Territoire des îles Wallis et Futuna, éligible à plus d'une dizaine de programmes sectoriels de l'Union européenne, parmi lesquels : ERASMUS +, Corps européens de Solidarité, EU for Health, Connecting Europe, Europe Creative ou encore Digital Europe, entend augmenter sa participation aux projets européens et profiter davantage de ces programmes.

3:/ L'appel à projet BEST 2.0+

L'Union International pour la Conservation de la Nature (UICN) a lancé en fin d'année 2020 un appel à propositions dans le cadre du programme européen BEST 2.0+. Financé par la

Commission Européenne, cet appel à projets est ouvert aux Pays et Territoires d’Outre mer. Les propositions transmises doivent permettre de contribuer localement à la conservation de la biodiversité et à l’utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques y compris l’adaptation au changement climatique et l’atténuation de ses effets. Les projets peuvent également concerner la mise en œuvre de solutions d’économie circulaire et participatives permettant de réduire les pressions sur la biodiversité et les écosystèmes.

Au 22 octobre 2020, date limite de dépôt des dossiers, deux projets avaient été déposés pour le Territoire des îles Wallis et Futuna : le premier porté par la Direction des Services de l’Agriculture et le second par une association sportive locale.

PARTIE 2 : Communication et visibilité

A°) Présentation générale

Le Territoire des îles Wallis et Futuna s’est doté, en 2019, d’une stratégie de communication et de visibilité des actions de l’Union européenne à Wallis et Futuna¹².

Cette stratégie (2019-2022) adoptée par les élus de l’Assemblée territoriale au mois de novembre 2019 a pour objectif de valoriser l’action de l’Union européenne sur le Territoire. Elle se décline en trois objectifs spécifiques :

Objectif spécifique 1 : Faire connaître l’Union européenne et ses opportunités de financement.

La valorisation de l’engagement de l’Union européenne à Wallis et Futuna doit passer par un renforcement de la visibilité de l’Union européenne et des opportunités de financements existantes dont les Wallisiens et Futuniens peuvent bénéficier.

Objectif spécifique 2 : Faire connaître les actions financées par l’Union européenne à Wallis et Futuna.

L’engagement de l’Union européenne sur le Territoire doit être renforcé par la connaissance des actions et activités financées à Wallis et Futuna. La connaissance des programmes européens existants et des montants alloués est une première étape qui doit être suivie d’une identification des actions concrètement financées sur le Territoire.

Objectif spécifique 3 : Faire connaître les bénéficiaires et les bénéficiaires des aides européennes.

Les financements européens concourent à la réalisation d’infrastructures ou au renforcement de services du Territoire. Cependant, l’action européenne a aussi et surtout un impact sur la vie des Wallisiens et Futuniens à travers les projets mis en œuvre par les services mais également à travers les programmes européens hors FED qui bénéficient directement aux

¹² Annexe n° 2 : Délibération portant adoption de la stratégie de communication et de visibilité des actions européennes à Wallis et Futuna

particuliers ou aux entreprises. Ainsi, il apparaît primordial de communiquer davantage sur les bénéfices des actions européennes pour les Wallisiens et Futuniens qui peuvent être des porteurs.

Cette communication sur la visibilité des actions de l'Union européenne entend toucher très largement la population wallisienne et futunienne et les personnes intéressées par le développement des îles Wallis et Futuna qu'il s'agisse indistinctement de personnes morales ou physiques, et qu'elles habitent sur le Territoire ou à l'extérieur.

B°) Mise en œuvre sur l'année 2020

Pour l'année 2020, le Territoire des îles Wallis et Futuna s'est inscrit dans 3 événements majeurs pour renforcer la visibilité de l'Union européenne à Wallis et Futuna :

- La journée de l'Europe – Le samedi 09 mai 2020.

A cette occasion, la semaine précédant l'évènement des affiches présentant l'Union européenne ont été mises en place dans les différents services accueillant du public et dans les établissements scolaires de Wallis et de Futuna. Cette affiche se compose d'une partie gauche présentant le 9 mai et l'Union européenne avec une carte et un point d'information sur un des Etats membres (avec un Etat différent pour chaque affiche). Sur la partie droite, trois encadrés sont proposés : le premier présentant le statut de Wallis et Futuna, le second présentant un projet financé par l'Union européenne en adaptant au lieu de destination (11^e FFED régional pour le service de l'environnement, financement de la filière STI2D-SIN dans le cadre du 11^e FED territorial au Lycée d'Etat) et encore une dernière partie présentant l'une des institutions de l'Union européenne.

Le 09 mai c'est la journée de l'Europe



Qu'est-ce que l'Union européenne?

La journée de l'Europe est fixée le 9 mai, en souvenir de la déclaration du 9 mai 1950 du ministre français des Affaires étrangères Robert Schuman qui est conventionnellement considérée comme la date de lancement de la construction européenne.

L'Union européenne (UE) est l'association volontaire d'États européens, dans les domaines économique et politique, afin d'assurer le maintien de la paix en Europe et de favoriser le progrès économique et social. L'Union européenne compte 27 pays membres depuis le retrait du Royaume-Uni en janvier 2020.



Point d'information Sur un État membre : La Slovaquie



- Capitale : Bratislava
- Superficie : 49 036 km²
- Population : 5,45 millions
- Date d'adhésion : 2004

L'Union européenne à Wallis et Futuna

Wallis et Futuna est un Pays et Territoire d'Outre-Mer français associé à l'Union européenne.

Cette association permet aux wallisiens et futuniens d'être des citoyens de l'Union européenne et de circuler librement dans les États membres. Il permet également au Territoire de bénéficier des aides financières de l'Union européenne.

Les actions financées par l'Union européenne sur le Territoire

L'Union européenne a financé, dans le cadre du 11ème fonds européen de développement territorial et la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de développement numérique des îles Wallis et Futuna, le renforcement de la connectivité des établissements scolaires du 2nd degré.

Découvre l'une des institutions de l'Union européenne

La Commission européenne

EN BREF

La Commission européenne est la **branche exécutive** de l'Union européenne. Elle est chargée d'élaborer des propositions législatives et met en œuvre les décisions du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne.

Rôle: promouvoir l'intérêt général de l'Union européenne (UE) en proposant des textes législatifs et en veillant à leur application, ainsi qu'en mettant en œuvre les politiques et le budget de l'Union Européenne.

Membres: une équipe de commissaires (un par État membre), qui forment ensemble le «collège».

Présidente: Ursula von der Leyen

Création: 1958

Siège: Bruxelles (Belgique)

- La semaine européenne du sport – Du 23 au 30 septembre 2020.

Le Territoire des îles Wallis et Futuna a participé à la sixième édition de la semaine européenne du sport, initiative de la **Commission européenne** destinée à promouvoir le sport et l'activité physique dans toute l'Europe. Le développement et la pratique d'activité sportive régulière est un enjeu majeur pour le Territoire des îles Wallis et Futuna dont la situation sanitaire, marquée par une prévalence de maladies non transmissibles (MNT), est préoccupante: plus de 60% de la population souffre d'obésité avec toutes les pathologies avancées liées (diabète, gouttes) et par la persistance de plusieurs pathologies éradiquées en métropole telle que le rhumatisme articulaire aigu.

Pour cette première participation des îles Wallis et Futuna à la semaine européenne du sport, le service de Coordination des politiques publiques et du développement de l'Administration supérieure a mené une opération de communication dès le début du mois d'août 2020 pour recenser les initiatives des associations sportives et des institutions du Territoire et encourager la pratique d'activités sportives. Quatre activités ont pu être organisés sur l'île de Wallis durant cette semaine européenne du sport:

- Organisation d'une session de Zumba pour les agents de la Préfecture des îles Wallis et Futuna,
- Organisation du challenge des familles par l'association d'athlétisme de Wallis et Futuna qui a réuni plus d'une cinquantaine de jeunes participants qui ont enchaîné différentes épreuves d'athlétisme



- La ligue de Va'a et de canoë Kayak de Wallis et Futuna et le club Lomipeau ont organisé le samedi 26 septembre, une journée « Sentez-vous sport » qui a accueilli près d'une trentaine de participants qui ont pu découvrir la pratique de la pirogue polynésienne



- Poursuite des activités nautiques pour les enfants des écoles du 1^{er} degré, avec la découverte du Va'a (pirogue traditionnelle), de la voile et de l'activité Palmes Masques Tubas. Des activités organisées par le service territorial de la jeunesse et des sports et l'Union général sportive de l'enseignement libre (UGSEL) en partenariat avec les associations sportives de l'île (Vakala, les enfants du lagon et le club de Lifuka)



- Les Erasmus Days – Les 15,16 et 17 octobre 2020

A l'occasion des journées dédiées au programme ERASMUS, le Territoire a eu le plaisir d'accueillir Madame Andréa WAMEJONENGO, Chargée de mission mobilité auprès du centre d'information jeunesse de la Nouvelle-Calédonie pour présenter les dispositifs européens de mobilité.

ERASMUS + « Jeunesse et Sport » ERASMUS + « Education et Formation », Corps européen de Solidarité : les différents programmes européens ont été présentés lors d'une entrevue avec les élus de l'Assemblée territoriale des jeunes de Wallis et Futuna le jeudi 15 octobre et lors d'une réunion publique le vendredi 16 octobre.



Enfin, pour renforcer la visibilité des financements européens à Wallis et Futuna notamment dans le cadre de la mise en œuvre du 11^e Fonds Européen de Développement territorial, tous les services mettant en œuvre cette politique publique ont été sollicités pour indiquer les précisions à donner concernant les financements européens dont le Territoire bénéficie.

Le projet/ L'action s'inscrit dans le cadre de la stratégie numérique	Le projet mis en œuvre s'inscrit dans le cadre de la stratégie numérique et a bénéficié d'un financement sur le BASN
<p>Le service précise que l'action/ le projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie numérique de Wallis et Futuna cofinancée par l'Union européenne, le Territoire et l'État.</p> <p><i>EX : (Interview WFlère – Article sur le site internet du service)</i></p>	<p>Il doit être précisé que l'action/ le projet a été cofinancé par l'Union européenne et le Territoire (et le cas échéant par l'État)</p> <p><i>EX : (Interview WFlère – Article sur le site internet du service)</i></p>
<p>Je transmets des photos des réalisations au SCOPPD de l'Administration supérieure – Un article pourra être fait sur le site de la préfecture</p>	<p>J'accueille le SCOPPD de l'Administration pour venir voir les réalisations – Un article sera fait sur le site de la préfecture</p>
	<p>Le cas échéant, un panneau ou des autocollants mentionnant le cofinancement européen pourront être installés dans les locaux ou sur les équipements.</p>

PERSPECTIVES 2021



Pour l'année 2021, le Territoire entend assurer le suivi des programmes européens en cours et leur finalisation :

- Prononcer la réception définitive des travaux EVAN et assurer la clôture de l'enveloppe B – aide d'urgence suite au passage du cyclone EVAN
- Améliorer le suivi des travaux de construction du quai de Leava et prononcer la réception provisoire des travaux. A noter, qu'un avenant de prolongation est à l'étude fin 2020 pour étendre la période de mise en œuvre des travaux de construction du Quai de Leava.
- Mettre en œuvre la stratégie sectorielle de développement numérique sur l'année et élaborer la demande de décaissement pour obtenir le versement de la dernière tranche du 11^e FED territorial d'un montant de 1.500.000 d'euros (soit 178 997 613 XPF) et travailler à la prolongation de la stratégie numérique.

Le Territoire des îles Wallis et Futuna entend relever de nouveaux challenges et assurer la continuité des actions amorcées en 2020 en assurant :

- La promotion des programmes européens de mobilité hors des fonds européens de développement notamment les programmes ERASMUS + et Corps européen de solidarité.
- La programmation de l'enveloppe territoriale du prochain instrument européen pour le voisinage, le développement et la coopération internationale (NDICI¹³) pour la période 2021-2027, intégré au budget européen- et amorcer les discussions concernant la programmation de l'enveloppe régionale avec le souhait pour le Territoire des îles Wallis et Futuna d'assumer les responsabilités d'ordonnateur régional.
- Le renforcement de la communication et de la visibilité des actions de l'Union européenne à Wallis et Futuna, adoptée à la fin de l'année 2019

Afin de garantir le succès de la programmation et de la mise en œuvre du prochain instrument européen, l'association de l'ensemble des acteurs politiques, coutumiers, socio-professionnels et associatifs au processus doit se poursuivre.

¹³ Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument